

Enjeu 3 - Culture

Comment mettre en oeuvre une culture solidaire ?

Vers une véritable liberté d'expression

Autres documents et références

- 4.1 La culture comme milieu : **A propos du milieu culturel** 2
Un bref rappel d'éléments fondamentaux du milieu culturel québécois tel que l'entend la commission thématique sur la culture (voir aussi le lexique)
- 4.2 La culture en français :
La Charte de la langue française et son évolution : quelques jalons 3
Les classes-passerelles en Belgique 4
- 4.3 La culture que l'on crée :
Rôle de l'État en matière de culture : un survol 6
Un aperçu de diverses manières de concevoir les politiques culturelles et les défis qu'elles sont appelées à relever dans les années à venir. Nous nous sommes intéressés en particulier aux « cas » du Québec, de la France, de la Suède et de Cuba.
À consulter aussi :
François Colbert : *Les politiques culturelles au Québec*
<http://www.panorama-quebec.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=45112&lang=1>
Ce texte présente brièvement les outils du développement culturel au Québec
- 4.4 La culture dans les médias :
À consulter :
Stéphane Couture : Les logiciels libres - *Entre collaboration en réseau et accès libre à la connaissance* in *À Babord* No 35, été 2010.
<http://www.ababord.org/spip.php?article1082>
- 4.5 La culture comme gagne-pain :
À consulter sur le droit d'auteur :
Danièle Bourcier, Mélanie Dulong de Rosnay : *La création comme bien commun universel*
<http://fr.creativecommons.org/articles/france.htm>
Les problématiques générales autour de la propriété intellectuelle des œuvres numériques, par des auteurs impliqués dans le mouvement Creative Commons.

À propos du milieu culturel

Notre milieu culturel influence notre manière d'être, détermine notre identité et la façon dont on s'intègre à la société.

Dans notre milieu culturel, il y a entre autres :

- le français, notre langue commune, minoritaire en Amérique
- les médias, dont la propriété est concentrée entre les mains de quelques puissants, et qui véhiculent un même point de vue, au service d'intérêts économiques dominants
- la société de consommation, qui est aussi la « société du spectacle », où nous sommes perçu-es comme spectateurs-consommateurs plutôt que comme acteurs pouvant intervenir sur notre monde
- les centres d'achat, les autoroutes, le béton, au même titre que nos chansons préférées, les oeuvres d'art ou les plus beaux paysages.

Veut-on que ce qui nous rassemble, ça soit autre chose que le marché?

La Charte de la langue française et son évolution – quelques jalons

1977	Adoption de la Charte de la langue française
1980	Invalidation de l'article établissant le français comme seule langue en usage devant les tribunaux et à l'Assemblée nationale du Québec (le même jugement rétablit le droit à l'utilisation du français devant les tribunaux du Manitoba)
1984	Invalidation des articles 72 et 73 concernant l'enseignement en langue anglaise au Québec, qui devient accessible à tous les enfants dont les parents ont reçu leur enseignement primaire en anglais au Canada (et non seulement au Québec)
1988	<p>Invalidation des dispositions sur la langue d'affichage et les raisons sociales au Québec. L'interdiction de toute autre langue que le français dans l'affichage public et la publicité commerciale va à l'encontre de la liberté d'expression.</p> <p>Le gouvernement Bourassa fait appel à la clause de dérogation et promulgue la loi 178 qui maintient l'usage exclusif du français dans l'affichage extérieur.</p>
1993	La loi 86 remplace la loi 178. Une nette prédominance du français dans l'affichage public et la publicité commerciale est désormais exigée.
2002	La loi 104 supprime une échappatoire donnant accès à l'enseignement public en anglais par la fréquentation préalable d'un établissement privé non subventionné « école passerelle ».
2009	Invalidation de la loi 104 sur les écoles passerelles.

Les classes-passerelles en Belgique

Les classes-passerelles visent à assurer l'insertion des élèves « primo-arrivants » dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française de Belgique.

Conditions d'admissibilité:

Etre âgé de 2 ans et demi à 18 ans accompli. Etre arrivé sur le territoire belge depuis moins d'un an et être soit :

- reconnu comme réfugié, comme apatride ou demandeur d'un tel statut,
- accompagnant un réfugié (ou le demandeur d'un tel statut),
- ressortissant d'un pays en voie de développement ou d'un pays « en transition » repris sur la liste du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

But : Favoriser l'intégration des élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français pour suivre les cours.

Outre des finalités d'intégration sociale (accueil, insertion et orientation), l'objectif premier du dispositif est l'apprentissage de la langue d'enseignement : le français. Le second but d'une classe-passerelle est « la remise à niveau adaptée pour que l'élève rejoigne le plus rapidement possible le niveau d'études approprié ».

Fonctionnement

L'organisation d'une classe-passerelle est très souple. L'école reçoit trente périodes (un équivalent temps plein au fondamental correspondant à 24 périodes) dont l'utilisation précise est laissée à son appréciation. Elle se doit néanmoins de suivre quelques balises et d'informer l'administration de l'action concrète mise en œuvre avec ces moyens complémentaires.

Les élèves bénéficient d'un horaire adapté à leurs besoins (qui peut se combiner en partie avec la grille ordinaire, suivie par les autres élèves de l'école). Ce programme ne peut toutefois descendre en dessous de 15 h. consacrées aux sciences humaines (y compris l'apprentissage du français) et de 8 h. pour la formation scientifique et mathématique.

Durée du passage

La durée du passage d'un élève dans ce dispositif est en principe « compris entre une semaine et six mois » et peut être portée au maximum à un an. Dès que l'élève primo-arrivant est capable d'intégrer une classe ordinaire, il quitte la classe-passerelle qui peut ainsi accueillir de nouveaux élèves en cours d'année.

Conditions requises pour bénéficier d'une classe passerelle

En Région wallonne, le gouvernement peut « créer ou subventionner une classe-passerelle dans chaque commune où est installé un centre d'accueil pour candidats réfugiés organisés par la Croix-Rouge, l'Etat fédéral ou au nom de l'Etat fédéral ». À condition que l'on retrouve dans ce Centre d'accueil un nombre minimum de 12 élèves (scolarisables au niveau où l'on envisage de créer une classe-passerelle – fondamental ou secondaire –).

Population des classes passerelles

La population des classes-passerelles « est très mouvante et donc difficile à estimer. Notamment pour des raisons liées à la fluctuation de cette population, au fait que tous les enfants concernés ne sont pas nécessairement légalement sur le territoire belge, que certains sont scolarisés dans des écoles flamandes, etc. Mais une chose est cependant certaine pour le directeur de cabinet : « les budgets sont clairement insuffisants par rapport à la demande ».

Au-delà des primo-arrivants

La problématique de la maîtrise suffisante du français dépasse, et de loin, les élèves qui rentrent dans les critères définis par le décret sur les classes passerelles. Nombre d'écoles ont mis en place des modules de français intensif ou d'alphabétisation. C'est le cas de l'Institut technique René Cartigny, à Ixelles. Cette école de 330 élèves, qui ne bénéficie pas d'une classe-passerelle, a mis sur pied un dispositif d'accrochage scolaire dans lequel se retrouvent une dizaine d'élèves volontaires. Par groupes de cinq, répartis en deux niveaux, ils travaillent des techniques d'apprentissage de FLE (français langue étrangère), après les cours. « Ce ne sont, en général, pas des élèves arrivant directement de l'étranger, ils sortent parfois d'une classe-passerelle d'une autre école, mais la plupart des élèves sont simplement déscolarisés et ne maîtrisent pas le français malgré le fait qu'ils se trouvent en Belgique depuis longtemps », précise le directeur Paul Leloutre. Sur le plan financier, ce dernier explique que « comme souvent dans l'enseignement, c'est la débrouille. Après la suppression d'une subvention d'intégration scolaire et sociale par la Cocof, nous sommes passés par une asbl pour pouvoir bénéficier d'un autre subside pour ce projet. De plus, la commune compense partiellement notre perte de moyens depuis que notre école n'est plus reconnue en discrimination positive ».

Source :

http://www.altereduc.be/index.php?page=archiveList&content=article&display=item&lg=1&art_id=13373&s_id=10

Rôle de l'État en matière de culture : un survol

Les lignes qui suivent offrent un aperçu de diverses manières de concevoir les politiques culturelles et les défis qu'elles sont appelées à relever dans les années à venir. Le contenu en est largement inspiré de *Tendances et défis des politiques culturelles – Cas nationaux en perspective*, livre publié en 2010 aux Presses de l'Université Laval sous la direction de Diane Saint-Pierre et Claudine Audet. Nous nous sommes intéressés en particulier aux « cas » du Québec, de la France, de la Suède et des organisations internationales. Nous avons aussi consulté la présentation de la politique culturelle cubaine, d'où sont tirées la plupart des données sur Cuba.

Sommaire

1. Quelques conceptions de la notion de culture

2. Objectifs ou raisons d'être de quelques politiques culturelles

3. Enjeux et défis

- a) *Créativité en expansion, public fragmenté, financement limité*
- b) *Équilibre entre les régions et Montréal*
- c) *Diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable*
- d) *Transversalité de la culture*

4. Considérations diverses

- a) *Soutien financier de l'État à la culture*
- b) *Raison d'être d'une politique culturelle*
- c) *Culture et éducation*
- d) *Culture et tourisme*

Sources

La politique culturelle n'est jamais neutre puisqu'elle reflète certaines conceptions, normes et valeurs qu'un État se fait du rôle de la culture et des arts dans la société, à une époque donnée.

1. Quelques conceptions de la notion de culture

La chercheuse danoise Dorte Skot-Hansen identifie trois « principes fondamentaux » sur lesquels peut s'appuyer une politique culturelle :

- un *principe humaniste*, qui implique une conception esthétique de la culture, qui apporte au citoyen, sur le plan individuel, une capacité de donner un sens aux choses et influence son éducation;
- un *principe sociologique*, qui se base sur les expériences de différents groupes et mouvements populaires de la société civile;
- un *principe instrumental*, dans lequel la culture est estimée en fonction de son aptitude à soutenir la croissance économique. (p. 250)

Au Québec, comme dans la majorité des pays occidentaux ont prévalu successivement les conceptions suivantes :

- avant les années 1960 : *institutionnalisation de la culture* au moment de la mise en place des premières grandes institutions culturelles nationales;
- à partir des années 1960, *démocratisation de la culture* : l'action de l'État devait rendre accessible au plus grand nombre une culture d'élite;
- au cours des années 1970-1980, *démocratie culturelle* i.e. valorisation des différentes formes d'expression culturelle et participation effective des communautés. *Sans délaisser le champ de la culture instituée généralement associée à la culture d'élite, l'intérêt s'élargit à la culture populaire traditionnelle et à la culture de masse.* (p. 292)
- à partir des années 1980, *économie de la culture*, avec la croissance des industries culturelles et des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC). C'est aussi l'époque de la professionnalisation des acteurs culturels¹.
- Enfin, depuis les années 1990, l'avènement de la *diversité culturelle* reconnaît la nature des biens et services culturels comme de véritables vecteurs d'identités, de valeurs et de sens. Cette problématique de la diversité est rapidement associée au développement durable.
- Les années 1980 et suivantes sont aussi marquées par l'influence croissante du secteur privé dans la façon de gérer les affaires culturelles, par le rôle accru des villes et des gouvernements locaux en matière de développement culturel. À cela, s'ajoute l'emprise progressive des orientations prises par des organisations internationales et supranationales et leurs effets dans la conception même des politiques culturelles nationales et infranationales. (pp. 282-283)

L'un des modèles élaborés par les sociaux-démocrates suédois pour formuler leur stratégie globale de développement comprenait trois étapes de transformation de la société : la *démocratie politique*, la *démocratie sociale*, la *démocratie culturelle*, cadre dans lequel tout citoyen pouvait bénéficier de l'intégralité du patrimoine culturel de la nation et se voir offrir des possibilités d'être culturellement actif. Selon cette optique, la politique culturelle représentait l'apogée de l'État-providence. (p. 249)

1. Avantages et inconvénients de l'augmentation du nombre de postes professionnels dans la gestion culturelle : *garantie de qualité culturelle et de compétence organisationnelle*, [ou] *risques d'une bureaucratiation de la culture, de sa standardisation, de son effacement derrière des préoccupations gestionnaires.* (p. 37)

Lors du premier congrès des écrivains et artistes cubains en août 1961, fut exprimée directement la décision et la tâche du gouvernement, de formuler et exécuter une politique culturelle avec la participation des créateurs, et qui réponde aux intérêts du peuple en tant que protagoniste principal.²

Dans le modèle social cubain, la culture est un instrument irremplaçable pour transmettre les valeurs éthiques qui interviennent dans le développement humain. Au début de la révolution triomphante, la démocratisation de la culture a été privilégiée; aujourd'hui, devant le défi de la globalisation, il s'impose de cultiver les masses, ce qui implique un style d'intervention différent, où la culture donne qualité à la vie humaine.

2. Objectifs ou raisons d'être de quelques politiques culturelles

Au Québec, on a visé à développer, tout d'abord, une politique de **l'offre** culturelle sur l'ensemble du territoire québécois. (p. 270). La politique culturelle adoptée en 1992 a des ambitions plus larges :

- *dépasser le champ sectoriel du seul ministère des Affaires culturelles (MAC) afin d'associer plus d'une vingtaine de ministères et de sociétés d'État;*
- *réviser en profondeur les modes d'intervention publique dans le domaine de la culture en transformant la vocation du MAC, jusque là axée sur la gestion, en un ministère désormais responsable des grandes orientations en culture du gouvernement du Québec;*
- *décentraliser le soutien aux arts en créant le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), ce bras séculier (arm's length) réclamé depuis quarante ans par certains milieux artistiques;*
- *aux niveaux local et régional, et dans un contexte de partage accru des responsabilités, la politique ouvrirait la porte à un partenariat avec les municipalités pour assurer le développement culturel**. (p. 297)

La Politique culturelle du Québec, qui aura bientôt 20 ans, n'a jamais fait l'objet d'une évaluation globale. (p. 310)

Objectifs adoptés en 1996 par le Parlement suédois pour la politique culturelle :

- *protéger la liberté d'expression et créer des opportunités véritables pour que chacun puisse user de cette liberté;*
- *agir afin de permettre à chacun de participer à la vie culturelle, d'expérimenter la culture et de s'engager personnellement dans des activités créatrices;*
- *promouvoir la diversité culturelle, le renouveau artistique et la qualité, pour contrer ainsi les effets négatifs de la culture commerciale;*
- *permettre à la culture d'agir comme une force dynamique, contestataire et indépendante dans la société;*
- *conserver et utiliser le patrimoine culturel suédois;*
- *promouvoir le désir d'apprendre;*
- *promouvoir les échanges culturels internationaux et les rencontres entre les différentes cultures du pays.*

(d'après le site Internet du ministère de la Culture : <http://www.sweden.gov.se/sb/d/8339> consulté le 21 février 2008)

2 <http://www.oei.es/cultura2/cuba/02.htm>

* Les deux principales mesures mises en place au cours des années 1990 consisteront dans la multiplication des politiques culturelles municipales et dans l'établissement d'ententes de partenariat avec les municipalités et, plus récemment, avec des nations autochtones.

Le défi posé à la culture cubaine : faire de notre peuple l'un des plus cultivés du monde d'ici dix ans, comme alternative révolutionnaire humaniste et dialogique à l'appauvrissement spirituel, au scepticisme globalisé et à une banalité imposée, soutenus et propagés par la technologie la plus puissante. [...]

Principes :

- *Réaffirmer et développer l'identité nationale et la vocation universelle et profondément latino-américaine et caribéenne de la culture nationale.*
- *Conserver et diffuser le patrimoine culturel.*
- *Reconnaître la diversité culturelle.*
- *Stimuler la création artistique et littéraire.*
- *Respecter et appuyer l'action et la créativité des communautés dans la conduite de leur progrès socioculturels*
- *Reconnaître que la culture joue un rôle pour susciter et orienter les progrès socio-économiques*

La culture est souvent utilisée à des fins de « construction nationale » comme outil de rassemblement, mais aussi comme image de marque sur la scène internationale.

3. Enjeux et défis

a) Créativité en expansion, public fragmenté, financement limité

Nombre de créateurs et d'artistes peinent à vivre de leur art. Ce phénomène est attribuable à plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, il y a lieu de s'arrêter à l'augmentation de l'offre culturelle : de plus en plus de gens souhaitent gagner leur vie dans les arts, créent de plus en plus d'organismes (compagnies de danse ou de théâtre, maisons d'édition, etc.) à cette fin. Un commentateur de la scène culturelle en France a noté que « l'expansion de la politique culturelle a généré un accroissement des demandes de soutien impossible à satisfaire. (p. 35) ». De plus de nouvelles formes d'art cherchent à prendre leur place, de celles inspirées par la technologie informatique jusqu'aux « cultures de la rue ». Or, la « tarte » du soutien financier aux arts n'augmente pas au même rythme. Il en découle :

- la question de l'équité entre les secteurs culturels face à un soutien public qui est remis en cause;
- la viabilité chancelante de certains organismes artistiques ou de certaines industries culturelles, dont la survie est souvent menacée par la diminution des investissements publics ou par la baisse des publics;
- la concurrence entre les organismes et les institutions pour conquérir le public face à un marché de plus en plus fragmenté, et la compétitivité croissante vécue par les industries culturelles québécoises dans un marché national et mondial en pleine mutation

b) Équilibre entre les régions et Montréal

Vu les problèmes - chevauchements, tensions, difficultés à définir des objectifs communs, etc. - que suppose le partage des responsabilités et des pouvoirs entre les paliers de décision (niveaux de gouvernement), l'un des défis majeurs des politiques culturelles nationales dans les années à venir sera la gestion de la décentralisation et de ses conséquences. La pluralité des acteurs et des modes d'intervention constitue un défi de taille pour les États, mais aussi une richesse du modèle de politiques culturelles et donc une caractéristique à préserver. (p. 391)

La *montréalisation* de la culture québécoise est peut-être à la fois plus marquée et moins absolue que la concentration à Paris des grandes institutions culturelles françaises. D'une part, Paris est à la fois métropole et capitale, ce qui n'est pas le cas de Montréal. En revanche, les régions du Québec n'ont pas une histoire, un patrimoine et des racines culturelles aussi anciennes que les régions françaises pour contrebalancer l'attraction culturelle de la métropole.

Le défi qui se pose, c'est à la fois de reconnaître, partout au Québec, l'importance du pôle culturel qu'est devenu Montréal pour le rayonnement international du Québec, et de favoriser le développement culturel sur l'ensemble du territoire, tout en réitérant l'importance des municipalités locales et régionales en ce domaine

À ce chapitre, certains auteurs signalent quelques pièges d'une vie culturelle qui serait trop dépendante des seuls élus locaux :

- La contrainte du développement économique territorial, qui constitue souvent le principal critère d'évaluation de leur action, conduit à ce que des logiques liées à l'attraction d'entreprises ou du tourisme risquent de l'emporter, dans l'action culturelle locale, sur des logiques proprement culturelles;
- Les contraintes du jeu politique local [...] peuvent conduire à privilégier la culture « que demande le public » (c'est-à-dire les électeurs), au détriment de choix culturels plus ambitieux.

D'autres rappellent par contre les « relents d'élitisme et de hiérarchisation culturels » qui sont longtemps restés « éloignés d'une large participation à la définition même du beau et du valable. » et constatent que « ces approches volontaristes ne réussiraient plus à porter fruit dans les nouveaux contextes sociaux et territoriaux. Les politiques culturelles doivent dès lors pouvoir proposer et poursuivre des objectifs qui rejoignent aussi des enjeux et des valeurs de proximité au moins tout autant que les impératifs de la “ vitrine ” internationale, la communication interculturelle au sein de sociétés devenues plurielles au moins tout autant que l'affirmation de quelque logo officiellement promu, voire imposé »³.

c) Diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable

En créant le ministère des Affaires culturelles, le Québec a mis en place une structure pour promouvoir ce qui allait devenir l'identité québécoise. La même préoccupation identitaire a contribué à mobiliser beaucoup d'acteurs du monde québécois de la culture autour de l'enjeu de la diversité culturelle. Mais la diversité culturelle, ça n'est pas seulement protéger la culture québécoise contre l'invasion de la culture de masse mondialisée : c'est aussi respecter la diversité des autres. Le défi peut donc se poser en deux sens :

- concilier, dans la politique culturelle, la promotion des valeurs fondamentales, de la langue publique commune et de la culture commune, avec l'ouverture à la pluralité et à la diversité culturelle
- concilier la célébration de la diversité culturelle avec l'intégration à une culture commune des personnes issues de cette diversité

le dialogue interculturel fait partie des moyens privilégiés par l'UNESCO pour défendre diversité culturelle et sauvegarder le patrimoine. Il est même vu comme un outil indispensable pour assurer le maintien de la paix et de la cohésion du monde. (Claudine Audet et als : *Le rôle grandissant des organisations internationales dans le domaine de la culture* in Etc. p. 361)

3 Pierre Lucier : *Les politiques culturelles : d'hier à demain* in *Tendances et défis des politiques culturelles - analyses et témoignages*, Presses de l'Université Laval 2009, sous la direction de Claudine Audet et Diane Saint-Pierre.

Dans sa déclaration de 2001 sur la diversité culturelle, puis dans la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, l'UNESCO présente la diversité culturelle comme une condition essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures (art. 2 et art. 13 de la Convention). L'idée de faire de la culture le quatrième pilier du développement durable aux côtés des domaines économique, environnemental et social a été formellement lancée au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en 2002.

Le rôle de la culture dans le développement durable, ça n'est pas d'abord se porter à la défense des rivières menacées ou adopter des pratiques écoresponsables : il s'agit d'abord d'*inclure une perspective culturelle dans toutes les politiques publiques*. (p. 314)

d) Transversalité de la culture

La politique culturelle, en effet, *ne se restreint plus aux seuls domaines des arts et du patrimoine, vecteurs de l'identité et de la cohésion nationales, mais embrasse de nouvelles préoccupations et s'étend aux autres domaines d'intervention que sont l'immigration et la diversité culturelle, l'économie et les finances publiques, l'internationalisation des marchés et les nouvelles technologies de l'information, le développement durable et l'environnement, l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi, la décentralisation et le développement urbain*. (p. 389)

Cela appelle à **resituer le champ culturel et artistique** à l'égard des autres domaines et forces en présence dans la société : l'économie, le développement urbain, les problématiques sociales, etc. [P]our certains auteurs, l'autonomie du champ culturel doit être « protégée » des pressions économiques et des modes de gestion publique en découlant souvent, [et] les politiques culturelles doivent intégrer des manières de jouer le rôle de moteur social. [P]our d'autres, les politiques culturelles doivent être repensées en vue d'une meilleure prise en compte des autres préoccupations de la société. Ainsi, [...] c'est toute la relation entre la culture et l'économie qui doit être mieux définie. En bref, un appel à une vision plus globale et intégrée de la politique culturelle pos[e] le défi de repenser, d'une part, l'autonomie du champ culturel et artistique et, d'autre part, les liens et les délimitations entre ce champ et les autres dimensions de la société. (pp. 389-390)

Cela implique aussi de **dépasser les cloisonnements administratifs et sectoriels** traditionnels : le ministère de la Culture, n'apparaît plus toujours comme le maître d'oeuvre - du moins l'unique - de l'action culturelle publique. Non seulement d'autres ministères et organismes publics, mais aussi les divers paliers de gouvernement et bien d'autres acteurs de la société civile, [sont appelés] à jouer des rôles accrus en matière de développement culturel. [...] Il faut une révision du fonctionnement traditionnel de l'administration « culturelle » publique, et des relations nouvelles avec les milieux culturels intéressés et, plus largement, avec les collectivités directement concernées. (p. 390)

4. Considérations diverses

a) Soutien financier de l'État à la culture

Le secteur culturel, qui représente environ 1 % des dépenses de l'État québécois, a été relativement peu affecté par la réduction des dépenses publiques. Cependant, les nouvelles formes d'aide financière qui ont vu le jour visent en partie à susciter les investissements privés ou les dons.

Placements Culture, en 2005, et le Fonds sur la patrimoine culturel du Québec, en 2006. Placements Culture est un programme du MCCCCF qui vise à favoriser la croissance des investissements privés et à assurer aux organismes de la culture et des communications, notamment ceux de petite taille, une certaine sécurité financière. Quant au Fonds sur le patrimoine culturel, il a pour but d'accroître les subventions destinées au secteur du patrimoine. (pp. 298-299)

b) Raison d'être d'une politique culturelle

La politique culturelle est indispensable au maintien d'un fonctionnement relativement autonome du champ culturel, lui-même indispensable pour contrebalancer un tant soit peu l'économisme ambiant qui tend à envahir toutes les dimensions de la vie sociale. (p. 50)

c) Culture et éducation

*Selon Vincent Dubois, le ministère français de la Culture, qui a servi d'inspiration à celui du Québec, aurait été détaché du ministère de l'Éducation nationale entre autres pour offrir un portefeuille sur mesure à un ministre-vedette, André Malraux. Cette séparation a pu permettre d'apporter un meilleur soutien à la culture, auparavant traitée en parent pauvre. Cependant, *ce découpage institutionnel confine à l'aberration sociologique, repérable dès l'origine. Comment en effet séparer la culture de l'éducation? Et comment prétendre réduire les inégalités sociales de l'accès à l'art et à la culture lorsqu'on sait, depuis les premiers travaux sociologiques sur ces questions, que la scolarisation en est le facteur décisif?* (p. 40)*

À Cuba, l'éducation esthétique doit être vue comme partie essentielle de la méthodologie et de la pédagogie pour convertir nos écoles en lieux intéressants et attractifs. Parmi les lignes directrices du programme, on trouve :

- faire de l'École le centre culturel le plus important de la communauté;*
- susciter l'habitude et le goût de la lecture;*
- développer chez les élèves l'identification au patrimoine national, l'appréciation et le plaisir esthétiques, la créativité et la communication au moyen de divers langages artistiques et la participation à la vie culturelle de la localité*
- réaffirmer le rôle culturel et éducatif des médias de diffusion massive.*

d) Culture et tourisme

La culture est essentielle au tourisme cubain. Le principe qui fonde cette interrelation est qu'on en peut ni inventer ni réaliser une culture pour le tourisme, et qu'on en peut pas non plus développer un tourisme stimulant ni le consolider sans la présence organique de la culture , nationale et locale, comme partie intégrante de l'attrait touristique. [D'une] importance croissante pour le développement économique du pays, [le tourisme joue aussi un] rôle de plateforme de rayonnement de la culture cubaine et importante source de financement de celle-ci. [...L]a commercialisation des produits et services culturels n'admet pas de concessions éthiques qui enfreindraient la défense absolue des valeurs patrimoniales. La préservation du patrimoine culturel est un devoir partagé du présent et du futur et l'augmentation du tourisme [...] continuera d'y contribuer.

Principales sources :

Tendances et défis des politiques culturelles Cas nationaux en perspective, livre publié en 2010 aux Presses de l'Université Laval sous la direction de Diane Saint-Pierre et Claudine Audet, notamment les chapitres suivants :

- Vincent Dubois : *Le « modèle français » et sa « crise » : ambitions, ambiguïtés et défis d'une politique culturelle* (pp. 17-52)
- Anders Frenander : *La politique culturelle en Suède : du nationalisme au multiculturalisme, renouveau ou continuité?* (pp. 243-275)
- Diane Saint-Pierre : *La politique culturelle du Québec : bilan et défis* (pp. 277-319)
- Claudine Audet et als : *Le rôle grandissant des organisations internationales dans le domaine de la culture : regard sur le Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'UNESCO et l'Union européenne* (pp. 345-385)
- Diane Saint-Pierre et Claudine Audet : *Des défis et des enjeux... Pour le renouvellement des politiques culturelles nationales* (pp. 387-391)

Programme national de la Culture, site du ministère de la Culture de la République de Cuba

<http://www.min.cult.cu/loader.php?sec=programas> consulté le 19 avril 2011

(traduction de l'espagnol : Christine Dumas),